

# SLALOM REGIONAL DE CALAIS BLERIOT PLAGE

## Dimanche 7 Mai 2017

### REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard des courses de côte et des slaloms.

L'association Sportive Automobile du Détroit organise le Dimanche 7 Mai 2017 sous le patronage du Calais Auto Racing, un slalom automobile régional dénommé Slalom Régional de Calais Blériot Plage

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des slaloms 2017 et les Championnats de la ligue sport automobile des hauts de France

Le présent règlement a été approuvé par la ligue sport automobile des hauts de France sous le numéro N° --0717----- et à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation -n°-----46-----

#### **ARTICLE 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE.**

##### **1.1.p : Officiels**

Collège des commissaires sportifs :	Président du collège	Olivier Garrou, licence n° 4310
	Membres du collège	Patrice Debonte, licence n°6611 Jean François Rousselle, licence n°2589
Direction de course :	Directeur de course	Mickael Lacheré, licence n°58237
	Directeur de course adjoint	Julien Gressier licence n° 161143
	Chargé des départs	Dominique Lamarre, licence n°61008
	Commissaires techniques	Jean Michel Desse (responsable), licence n°5538 Stéphane Leuliette, licence n°10739 François Godet, licence n°173824 Alain Lheureux, licence n°4031 Denis Thuiller, licence n° 17953
	Chargés des relations avec les concurrents	Jean Philippe Bacq licence n° 5147
	Chronométrage	Fabrice Carbonnier, licence n°49353 Delessalle Valérie, licence n° 5793
	Classement	Véronique Pigot, licence n°112507
	Chargé des commissaires	Jean Philippe Bacq n° 5147
	Médecin de l'épreuve	Dr Jean Charles Boubert
	Organisateur administratif	ASA du Détroit
	Organisateur technique	Calais Auto Racing.

##### **1.2.p : Horaires :**

Clôture des engagements	Le Mardi 02 mai 2017(voir article 3.1.p)
Publication de la liste des engagés	Le Mercredi 03 mai 2017
Vérifications administratives et techniques obligatoires	Le Samedi 6 Mai 2017 de 17H30 à 19H Le Dimanche 7 Mai 2017 8h00 à 9h30 selon les groupes (voir art. 1.3.p)
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires	Le Dimanche 7 Mai 2017 à 8h30
Début de l'essai (chronométré ou libre) obligatoire	Le Dimanche 7 Mai 2017 à 8h30
Affichage de la liste des concurrents admis à la course	Le Dimanche 7 Mai 2017 à 10h30
Course (en quatre manches)	Le Dimanche 7 Mai 2017 à partir de 10h30 pour la 1 <sup>er</sup> manche et à partir de 13h30 pour les suivantes
Affichage des résultats provisoires	Le Dimanche 7 Mai 2017, 15' après la fin de la course
Remise des prix	Au terme du délai de réclamation.

Le SLALOM DE CALAIS BLERIOT PLAGE se déroule, pour ce qui est des vérifications, de la réunion du collège des commissaires, du tableau d'affichage, du parc pilote et du parcours au Parking Ouest de la plage de Calais.

##### **1.3.p : Vérifications :**

Les vérifications auront lieu (se présenter 15' avant le début de la tranche horaire aux vérifications administratives)

Les vérifications techniques se feront dans le parc concurrents

- Avant 8h30 pour les voitures des groupes LOISIRS, N et FN, A et FA
- Avant 9h00 pour les voitures des groupes F,GT et véhicules historiques
- Avant 9h30 pour les voitures des groupes D/E ,CNF, CN et CM

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées Garage Gensse à Coquelles. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 euros TTC.

Les concurrents sont tenus de présenter aux vérifications, la fiche d'homologation, le passeport technique (la carte grise pour les groupes loisirs)  
Aucune vérification ne pourra avoir lieu après 9h30. Sauf celles proposées par le directeur de course ordonnées par le collège et le directeur sportif.

#### **1.5.p : Dispositions particulières :**

Le SLALOM REGIONAL De CALAIS BLEROT s'est engagé à respecter le règlement type de la ligue sport automobile des Hauts de France, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagement et la remise des prix. L'organisateur s'engage à faire parvenir par fax les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau de la ligue pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

D'autre part, les classements seront disponibles sur Internet : [www.sportautonord.com](http://www.sportautonord.com) après chaque épreuve et ils seront affichés au tableau d'affichage des épreuves suivantes.

**Il est strictement interdit de démarrer les moteurs des voitures de courses avant 8h00 sous peine d'exclusion de l'épreuve.**

### **ARTICLE 3 P : CONCURRENTE ET PILOTES**

#### **3.1.p : Engagements :**

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à : CALAIS AUTO RACING Jean Marc Lechertier ; 134 Chemin des flaquettes 62132 Fiennes , Tel 06 60 11 47 97 ; Mail :calaisautoracing@gmail.com
- La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum des engagés prévu à l'article 4.1.p aura été atteint, et au plus tard le mardi 2 Mai à minuit
- Les droits d'engagement sont fixés à **84 euros** pour les engagements parvenus avant le samedi 29 avril 2017 et **94 euros** après cette date avec les droits joints, ces droits étant doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité obligatoire et facultative de l'organisateur
- Les concurrents déclarant forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur pendant la durée de l'épreuve peuvent appeler le **06 83 75 62 25**. **Tout concurrent ayant pris le départ d'un manche d'essais ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.**
- Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :**

#### **4.1.p : Voitures admises.**

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 120 dont 30 seront réservées au Groupe Loisir. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes. Les groupes admis figurent à l'article 4 du règlement standard.

Les pilotes du groupe Loisir s'engagent à présenter une voiture d'origine équipée de pneumatiques homologués portant l'inscription D.O.T. ou E.

#### **4.2.7 : Echappement**

Niveau sonore maximal : 105 db A maxi. Voitures fermées / 110 db A maxi voitures ouvertes.

### **ARTICLE 5 P : PUBLICITES**

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications.

### **ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1.p : Parcours.**

Le plan du SLALOM DE CALAIS BLEROT PLAGE est en annexe. Il sera long d'environ 1000 mètres. La course se déroulera avec au moins 1 manche d'essai chronométrée et 4 manches en course. Chaque voiture partira pour la course, dans l'ordre inverse des numéros. Les départs seront donnés par des feux. Le chronométrage se fera par des cellules au 1/100° de seconde.

#### **6.5.p : Parc concurrent :**

Le parc concurrent sera situé sur la Digue de la Plage de Calais. Il est accessible dès le début des vérifications. Les remorques seront garées au même endroit.

Il est demandé aux concurrents :

- RAPPEL ; de ne pas mettre en marche les moteurs avant 8H00 le Dimanche 7 mai
  - de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
  - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
  - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€

#### **6.6.p : Parc fermé final.**

Les voitures devront rester en parc fermé jusqu'à la fin du délai de réclamation. Les pilotes dont les voitures sont absentes du parc seront obligatoirement exclus. A l'issue de la dernière manche de course, le parc concurrent sera le parc fermé de la course.

#### **6.7.p : Tableaux d'affichage :**

Les tableaux d'affichage seront placés pendant toute la durée de la course au chapiteau situé sur le parking de la plage. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8.p : Permanence.**

Pendant l'épreuve, une permanence sera assurée au P.C. organisation à proximité de la ligne de départ. Le téléphone est le **06 75 39 18 88**. Le centre de secours le plus proche a été informé.

## **ARTICLE 7 P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.**

### **7.1 p Essais :**

L'épreuve se déroulera avec 1 essai chronométré ou non, ; obligatoire.

**Attention !** Essai 1 de 8h30 à 10h00 et uniquement essai 1 CHRONO OU NON ; OBLIGATOIRE.

### **7.2.p : Briefing :**

Il n'y aura pas de briefing.

### **7.3.p : Course :**

Il y aura 4 manches qui se dérouleront successivement à partir de 10h30 pour la 1 manche et à partir de 13h30 pour les suivantes. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros. S'ils ne se présentent pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutées au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique. **Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour rentrer dans le parc concurrent.**

### **7.4.p : Echauffement des pneumatiques :**

**Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit**, sous peine d'exclusion de l'épreuve. Des contrôles peuvent être effectués dans les structures ou par la prise de température des pneus sur la grille de départ.

## **ARTICLE 8 P : PENALITES**

Echauffement des pneumatiques	Exclusion de l'épreuve
Passage dans un ordre différent que celui prévu	5 secondes ajoutées à la manche
Quille renversée ou déplacée	3 secondes dans la manche
Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée	5 secondes dans la manche
Porte manquée, erreur de parcours	Exclusion de la manche
Non-participation à au moins une manche d'essais	Décision du collège des commissaires

## **ARTICLE 9 P : CLASSEMENTS**

Le classement sera réalisé en tenant compte du meilleur temps réalisé des 4 manches de course confondues. En cas d'ex æquo, ce sera le meilleur deuxième temps, puis éventuellement le 3<sup>ème</sup>, puis les résultats des manches d'essais.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, 15 minutes après la fin de la dernière manche de la course. Ils seront définitifs, au plus tôt, 30 minutes après l'affichage provisoire.

Il y aura un classement général, un classement par groupes, un classement par classe dans les groupes, un classement féminin, un classement pour les voitures du groupe loisir et un classement pour les véhicules historiques.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des slaloms et au règlement du championnat de la ligue Sport Automobile des Hauts de France

## **ARTICLE 10 P : PRIX**

### **10.2 p : Prix.**

En vertu des dispositions avec la dernière réglementation de la ligue Sport Automobile des hauts de France sur les droits d'engagement, les prix et récompenses attribuables, aucun prix ni récompenses, ne sera remis

### **10.3 : Coupes :**

De nombreuses coupes seront distribuées. (voir article 10.5)

### **10.4 : Podium**

Un podium (facultatif) sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

### **10.5 : Remise des prix et coupes**

La remise des coupes se tiendra à la fin de l'épreuve, après que le délai de réclamation soit écoulé. Celle-ci sera agrémentée d'une cérémonie où de nombreuses coupes et trophées seront distribués.

### **10.6 : Tirage au sort :**

A la fin de la remise des prix un tirage au sort aura lieu pour un engagement au Slalom de la Vallée Heureuse 2017 sera remporté. Le dit gain de l'engagement ne sera uniquement attribué qu'aux concurrents présents à la remise des prix.